



République française  
Département de la LOIRE  
**COMMUNE DE VÉZELIN-sur-LOIRE**

DEC\_22\_2706\_01

## DÉCISION DU MAIRE

**Objet : ENCAISSEMENT CHEQUE ASSURANCE REMBOURSEMENT SINISTRE**

Le Maire de VÉZELIN-sur-LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23.

Vu la délibération n° DE\_2020\_0709\_03, du Conseil Municipal du 7 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée du mandat, des délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT, et notamment celle permettant au Maire de « passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ».

### DÉCIDE

**D'accepter l'indemnité de sinistre afférente au contrat d'assurance passé avec GROUPAMA :**

un chèque de 136,01 € en remboursement du sinistre n° 202220954002  
bris de glace sur le tracteur VALTRA.

A Vézelin-sur-Loire  
Le 27 juin 2022

Le Maire,  
Monsieur Georges BERNAT



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le... 30-06-2022

publié le 18-07-2022

Sous-Préfecture de Roanne  
Date de réception de l'AR: 30/06/2022  
042-200081347-DEC\_22\_2706\_01-DE



DEC\_22\_1307\_01

## DÉCISION DU MAIRE

**Objet : ENCAISSEMENT CHEQUE ASSURANCE REMBOURSEMENT SINISTRE**

Le Maire de VÉZELIN-sur-LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23.

Vu la délibération n° DE\_2020\_0709\_03, du Conseil Municipal du 7 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée du mandat, des délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT, et notamment celle permettant au Maire de « passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ».

### DÉCIDE

**D'accepter l'indemnité de sinistre afférente au contrat d'assurance passé avec GROUPAMA :**

un chèque de 1 000 € d'indemnisation de la remorque non réparable - sinistre n° 2021487195005 .

A Vézelin-sur-Loire  
Le 13 juillet 2022

Le Maire,  
Monsieur Georges BERNAT

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 13.07.2022

publié le 18-07-2022

Sous-Préfecture de Roanne  
Date de réception de l'AR: 13/07/2022  
042-200081347-DEC\_22\_1307\_01-DE